

N°2 : Quelles doivent être les missions de l'Ecole, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

A) Comment concilier éducation et instruction ?

La mission première de l'Ecole est d'instruire, mais les parents doivent participer à cette instruction. L'Education, en revanche, se fait d'abord au sein de la cellule familiale ; mais l'institution scolaire y participe nécessairement.

B) Comment l'Ecole peut-elle, à la fois, transmettre une culture générale et préparer à la vie active dans un monde incertain ?

Le ministère de l'Education définit un socle commun d'acquis tant civiques que culturels indispensables. Charge est confiée à l'Etablissement de l'appliquer et de le compléter en fonction de ses spécificités philosophiques, pédagogiques et sociologiques.

Ces programmes ne doivent pas être fondés sur une idée utopique de « produit fini » idéal mais ils doivent définir des acquisitions minimales et indispensables à une bonne insertion sociale (lire, compter, s'exprimer tant oralement que par écrit). Ainsi, l'absence de maîtrise de la lecture pouvant être considérée comme un handicap majeur, tout doit être mis en œuvre pour que tout citoyen sache effectivement lire convenablement à l'issue du Primaire.

Il convient, dans cette optique, d'appliquer des méthodes éprouvées, dont l'efficacité a été reconnue.

N°19 : Faut-il donner davantage d'autonomie aux Etablissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?

A) Quelles marges de manœuvre nouvelles faudrait-il ?

Autonomie dans le choix des démarches pédagogiques assortie d'une possibilité de revenir à des méthodes plus normatives et déductives, en se démarquant des directives trop souvent éloignées des réalités du terrain. Cette démarche implique, en outre, une plus grande souplesse dans l'utilisation des moyens matériels.

Rendre au Chef d'Etablissement ses prérogatives, particulièrement celles qui concernent l'admission en classe supérieure. Mettre fin à la logique des cycles et à l'automatisme des passages (en Primaire, de Cinquième en Quatrième et de Première en Terminale).

B) Qui doit conduire l'évaluation des Etablissements ?

Le ministère de Education Nationale, par le biais des inspections, peut mener à bien cette évaluation sur les critères suivants : respect des programmes officiels et réussite aux examens nationaux. Eventuellement, il peut valoriser la « valeur ajoutée » par l'Etablissement, en fonction des critères sus-indiqués.

Les familles peuvent participer à cette évaluation par le biais des associations de parents ou, plus simplement, en usant de leur liberté individuelle de choisir l'Ecole qu'ils jugent la mieux adaptée à leur enfant. Les entreprises locales participent à cette évaluation en désavouant ou en validant, par leurs embauches, le travail effectué par chaque Etablissement.

N°8 : Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

A) Les élèves travaillent-ils trop ou pas assez ?

Les enfants et leurs familles ont le sentiment que les élèves ont une lourde charge de travail comparée aux 35 heures qui sont devenues la norme. Parallèlement, professeurs et éducateurs considèrent que les élèves ne travaillent pas assez en fonction des objectifs à atteindre.

B) Comment réaffirmer le sens du travail et de l'effort scolaires ?

Famille et Institution doivent conjointement réaffirmer cette nécessité. En dernière analyse, on ne peut y parvenir que sur le mode autoritaire. Les parents doivent être en mesure d'imposer, à l'enfant, la nécessité du travail et de l'effort sans attendre que l'institution règle le problème à leur place, alors qu'ils ont parfois, en outre, la présomption d'imposer des décisions démagogiques à l'Etablissement.

C) La pédagogie de l'encouragement à tout prix, promue depuis 1968, a clairement prouvé ses limites. Il est bon de rappeler que l'appréciation portée sur une production correspond à l'évaluation d'un travail et non à un jugement mettant en cause la valeur de l'élève qui l'a effectué. La scolarité obligatoire jusqu'à seize ans et la notion de Collège Unique n'offrent pas à tous les élèves une sortie positive du système éducatif. Il faut donc dissocier scolarité et formation.

Priorité N°2 : Maîtrise de la lecture en fin de Primaire, afin de permettre à tous l'accès à une pédagogie déductive.

Priorité N°19 : Instaurer une scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans, prolongée par une formation de 2 ou 3 ans pour les élèves en difficulté, qui pourraient ainsi sortir positivement du système éducatif.

Priorité N° 8 : Obtenir le soutien de l'autorité parentale et rendre à l'Etablissement ses prérogatives dans le domaine de l'orientation.

.